



# Livret d'accueil



Ecole Publique de Saint Laurent du Pape  
44, chemin de la filature  
07800 Saint laurent du Pape

 04.75.62.21.82

 ce.0071341v@ac-grenoble.fr



*Bonjour ! Je suis ta  
maîtresse Delphine.*



*Martine est l'Atsem de la classe*

*Voici ta future classe :*



*Il y a un coin peinture, un coin bibliothèque, des jeux, des livres,  
des chaises et des tables, un coin pour jouer aux voitures, un coin  
pour jouer à la cuisine, aux bébés et beaucoup d'autres choses que  
tu pourras bientôt découvrir.*

*Quand tu arriveras à l'école, tu enlèveras ta veste au vestiaire. Tu auras ton porte-manteau pour ranger ton sac.*

*Quand tu auras envie d'aller faire pipi, tu pourras aller aux toilettes.*



*L'après-midi, quand tu seras fatigué, tu pourras faire une sieste sur les lits, tu auras une couverture. Par contre il faudra que tu demandes à tes parents d'apporter ton doudou si tu le souhaites !*

*Tous les jours nous irons jouer dans la cour de récréation, nous pourrons aussi aller faire des jeux dans la salle de motricité.*

*Alors, à bientôt à l'école !*





## Bienvenue à vous et à vos enfants !

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école maternelle en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

Pour venir à l'école les enfants doivent être prêts pour la vie en collectivité. C'est à dire être préparés à la séparation avec leurs parents et être « propres » (les couches ne sont pas acceptées à l'école).

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie. Durant trois ou quatre ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.



Les principaux domaines d'apprentissage sont (cf. programmes de l'école primaire publiés au Bulletin Officiel de l'éducation nationale du 26/03/2015) :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
  - Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
  - Explorer le monde

L'école maternelle est une vraie école. Sa fréquentation régulière, dès la petite section, est obligatoire pour que votre enfant s'adapte et progresse.

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.

Le règlement est affiché sur le panneau d'affichage à l'école et doit être connu de tous. Il est établi à partir du règlement type départemental et approuvé par le conseil d'école.

Une version abrégée de celui-ci vous sera transmise en début d'année, vous devrez nous la retourner signée par l'intermédiaire du cahier de liaison.



## La vie à l'école

Notre école est une école composée de 5 classes regroupant des enfants d'âges différents. La maternelle est composée de 3 ou 4 niveaux : la toute petite section pour les enfants de deux ans, la petite section pour les enfants de trois ans, la moyenne section pour les enfants de quatre ans et la grande section pour les enfants de cinq ans. Les enfants sont ensuite répartis dans les classes en fonction des effectifs, ce qui engendre parfois des classes à double niveau.

## L'organisation du temps scolaire

La journée est organisée dans le respect des besoins des enfants et au regard des programmes de l'école maternelle.





## **Des moments importants :**

**L'accueil :** C'est un temps privilégié d'écoute et d'attention portée à chaque enfant. C'est un sas entre le monde de la famille et celui de l'école, qui permet de passer du statut d'enfant à celui d'élève. Ce moment d'accueil est limité dans le temps (8h20-8h30).

**Les rituels :** Ils sont organisés le matin ou au fil de la journée. Ces temps collectifs permettent aux élèves d'entrer dans les activités. Ils font partie intégrante des apprentissages.

**Les temps d'apprentissages :** Organisés soit en grand groupe, soit en petits groupes soit en individuels. Le temps est un facteur important : répétition et régularité sont essentielles dans la stabilisation des acquisitions.



**Les regroupements :** Ces temps collectifs permettent aux élèves de découvrir les activités et de communiquer sur leurs apprentissages, leurs démarches et leurs émotions.

**Les temps de récréation :** Les récréations sont au nombre de deux, une par demi-journée. Elles sont organisées et surveillées par les enseignants. Elles permettent aux élèves de profiter de l'air extérieur, de bénéficier de l'alternance des lieux et d'inventer des jeux. La cour est aménagée en espaces divers adaptés aux besoins des enfants.

**La sieste ou temps de repos :** C'est un temps nécessaire aux enfants de petite et moyenne section. Ils sont couchés dans la salle de sieste les après-midis, ce temps est sous la responsabilité de la maîtresse avec l'ATSEM.

## **Peut-on goûter à l'école?**

La collation à l'école n'est plus proposée depuis plusieurs années. Un enfant sur 8 est obèse en France... Le goûter n'est en rien indispensable, par contre il faut bien manger à chaque repas. Il nous paraît important d'insister sur la prépondérance du petit déjeuner pris à la maison qui reste le seul repas important pour votre enfant avant de venir à l'école.

## *L'école au quotidien*

### **La rentrée :**

Afin d'accueillir votre enfant à l'école maternelle dans les meilleures conditions possibles nous proposons aux enfants de toute petite section la possibilité de rentrer en janvier. Voici cependant le calendrier scolaire pour l'année 2022/2023:

Rentrée des élèves	Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre 2022
Vacances de Toussaint	Du samedi 22 octobre au lundi 07 novembre 2022
Vacances de Noël	Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver	Du samedi 4 février au lundi 24 février 2023
Vacances de printemps	Du samedi 8 avril au lundi 24 avril 2023
Pont de l'ascension	Du mercredi 17 mai au lundi 22 mai 2023
Vacances d'été	Le samedi 8 juillet 2023

### **Les horaires :**

## L'école est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

A l'ouverture des portes de l'école conduisez votre enfant directement dans sa classe.

Accueil le matin entre **8 h 20** et **8 h 30**.

Accueil l'après-midi entre **13 h 35** et **13 h 45**.



Soyez à l'heure au moment de la sortie :

Le matin à **11 h 45**.

L'après-midi à **16 h 30**.

Les petits s'angoissent vite lorsqu'ils voient les autres partir.

Un petit conseil : venez chercher les plus petits avant les frères et sœurs de l'école élémentaire.

## Les temps hors classe :

Un périscolaire géré par la mairie fonctionne à l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Le matin à partir de 7 h 30 à 8h 20

Temps de cantine/ pause méridienne : 11h45 à 13h35

Garderie : 16 h 30 à 18 h 30



Les enfants peuvent également prendre leur repas au restaurant scolaire qui se situe à côté de l'école. Pour cela, vous devez vous adresser à la mairie. Un règlement intérieur et une fiche de renseignement pour la cantine et pour le temps périscolaire à l'école seront à remplir.

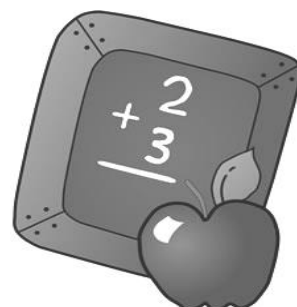
## Association de parents : Le Sou des Ecoles :

Des actions sont organisées pour faire vivre l'association. Elles sont proposées par les parents ou par l'intermédiaire des représentants de parents élus au conseil d'école (concert, kermesse, loto, ventes diverses).

Merci de les aider !

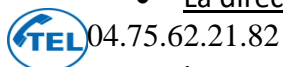
Chaque année, l'association a besoin de nouveaux parents bénévoles adhérents pour mener à bien les différentes actions au bénéfice de vos enfants !

**Je vous invite à venir découvrir l'association lors de l'Assemblée générale**



## Le personnel de l'école :

- La directrice : Mme Mélanie GANAHL



ce.0071341v@ac-grenoble.fr

- Les enseignants des classes :

Mme Coralie DARBIN

Mme Mélanie GANAHL

Mme Marie-Cécile FERRER

Mme Karine ARSAC



- 2 ATSEM :

Mme Martine CONCÉ

Mme Manon LAPRAT


L'Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle est un agent employé par la Mairie. Il est placé sous l'autorité de la directrice pendant les heures scolaires. En classe, l'ATSEM peut encadrer une activité mais ne conduit pas les apprentissages. Les missions de l'ATSEM sont de trois ordres :

- Assistance éducative pour l'animation et l'hygiène des jeunes enfants
- Assistance auprès des enseignantes pour la préparation matérielle de la classe


- Mise en état de propreté des locaux et des matériels servant aux élèves.

### *Numéros et adresses utiles :*


Inspection de l'Education Nationale

 04.75.66.93.33

Ecole :

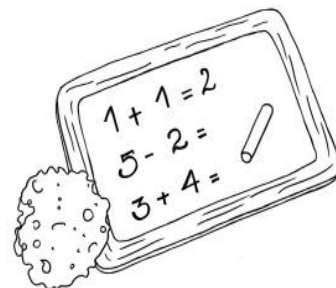
 . 04.75.62.21.82

Mairie de Saint laurent du Pape :

 04.75.62.22.30

Sou des Ecoles

 sousaintlaurentdupape@hotmail.fr



### *Relations école / familles :*

**Le cahier de liaison**, sont collés dans ce cahier les documents administratifs donnés par l'école que vous devrez signer. L'enseignante de votre enfant communiquera certainement de plus en plus avec vous par mail, ce qui facilite la communication et évite trop d'impressions.

**La réunion de rentrée de chaque classe** a lieu dans le courant du mois de septembre, la date vous sera donnée par l'enseignant de votre enfant à la rentrée. Elle est très importante et fortement recommandée.

**Les rencontres parents / enseignants** au cours de l'année se font à votre demande ou celle de l'enseignant de votre enfant par l'intermédiaire du cahier de liaison.

**Le téléphone** est branché sur répondeur pendant les heures de classe, vous êtes invités à y laisser votre message. Vous avez aussi la possibilité de laisser un message sur la boîte mail de l'école. Tous les messages sont consultés régulièrement.

### *Les documents à fournir*

#### **Les fiches de renseignements et fiches d'urgences pour l'école :**

Rapportez-les rapidement. N'oubliez pas de donner un **numéro de téléphone** (poste fixe ou numéro de portable) afin que nous puissions vous joindre en cas d'urgence. Pensez également à nous signaler tout changement en cours d'année. Tous les renseignements que vous fournirez resteront confidentiels.

#### **Les fiches de renseignements et fiches d'urgences pour la cantine et le périscolaire**

#### **Assurances :**

Il est important que votre enfant soit assuré. Il doit être couvert pour les dommages dont il serait l'auteur (responsabilité civile) mais également pour les dommages dont il serait victime s'il se blesse seul (responsabilité individuelle accidents corporels).

L'assurance est obligatoire pour toutes les sorties qui dépassent le temps scolaire.

A la rentrée nous vous proposerons un choix d'assurances MAE mais vous pouvez aussi nous fournir une attestation émanant de votre assureur habituel.

## Les petites choses indispensables à prévoir:

- Votre enfant pourra apporter sa peluche, son « doudou », sa tétine ou tout autre objet qu'il ne quitte pas.
- Un petit verre en plastique pour boire marqué au nom de l'enfant
- Un sac avec des habits de rechange adaptés à la saison

## Quelques conseils...

- ◆ Parlez-lui souvent de l'école, même s'il ne pose pas de questions !
- ◆ Habillez votre enfant avec des choses simples à enfiler pour favoriser l'acquisition de son autonomie. (Évitez les bretelles et les ceintures et préférez les chaussures à scratch)
- ◆ Marquez au nom de votre enfant tous les vêtements susceptibles d'être enlevés : cela évitera les échanges, les pertes et beaucoup de temps perdu pour tout le personnel de l'école
- ◆ Encouragez-le à accomplir seul des petites tâches de la vie quotidienne, cela l'aidera à vivre mieux la vie collective.
- ◆ Il est indispensable de vérifier régulièrement la tête de vos enfants : gare aux poux !
- ◆ Les premiers jours à l'école, acceptez les petites ou grosses larmes. Elles sont l'expression normale de l'émotion, de la peur, de l'angoisse de la séparation. En inscrivant votre enfant à l'école vous vous engagez à une fréquentation régulière bénéfique à son intégration et à son entrée dans les apprentissages.
- ◆ Votre enfant vous dira qu'il veut venir à l'école quand il est malade, il vous dira qu'il ne veut pas faire la sieste, il ne sait pas ce qui est bon pour lui et pour sa santé, mais vous, vous le savez !

N'oubliez pas que les enseignants sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Très cordialement.

L'équipe enseignante

